



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-963

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière adjointe à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

- 1- Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 24-963** intitulé « Modifiant le règlement de zonage 04-620 ».
 - Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone parcellaire, dont l'affectation du sol est Mixte, correspondant à une partie de la superficie du lot 4 325 369 du cadastre du Québec soit celle incluse dans le périmètre d'urbanisation afin de permettre la conversion de l'immeuble sis au 20 B rue Thériault en un centre communautaire multifonctionnel.
- 2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 15 juillet 2024.
- 3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 16 juillet 2024.


Andréanne Tousignant
Greffière adjointe